

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du vendredi 11 Avril 2025 à 19 heures 30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10
Date de convocation		
07 avril 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi onze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

Délégués présents : Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

Délégués absents excusés : Didier DEVIN, Bernard JACQUES

A été nommé Secrétaire de séance : Hubert LEONARD

M. Didier DEVIN a donné Pouvoir à M. Michel SOUFFLET
M. Bernard JACQUES a donné Pouvoir à M. Damien GROLL

Numéro : 2025-009
Domaine d'intervention Finances Locales/Décisions budgétaires

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
2024**

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à **l'unanimité**, que le compte de gestion dressé par le receveur, Mme Aline VOILLAUME pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 14 avril 2025.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 14 avril 2025

Le Maire
Kristina LEINEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du vendredi 11 avril 2025 à 19 heures 30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	09
Date de convocation		
07 avril 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi onze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

Délégués présents : Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Danièle OSWALD, Georgette SAINTEFF, Michel SOUFFLET

Délégués absents excusés : Didier DEVIN, Bernard JACQUES

Numéro : 2025-010
Domaine d'intervention : Finances Locales/Décisions budgétaires

A été nommé Secrétaire de séance : Hubert LEONARD
M. Didier DEVIN a donné Pouvoir à M. Michel SOUFFLET
M. Bernard JACQUES a donné Pouvoir à M. Damien GROLL

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M57
ABREGEE COMMUNE 2024**

Le Conseil Municipal, réuni **sous la présidence du Premier Adjoint**, délibérant sur le Compte Administratif 57 Abrégée 2024, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, constate que le compte administratif fait apparaître :

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Dépenses	Recettes	Résultat Exercice 2024
Fonctionnement	107 485,10	116 138,51	8 653,41
Investissement	18 759,40	43 021,03	24 261,63
002 Résultat reporté N-1		161 022,62	
001 Solde INV. N-1	13 155,76		
RESTES A REALISER			Résultat de clôture
Fonctionnement	0	0	169 676,03
Investissement	0	0	11 105,87

- 2 constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de Fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Constate l'absence de Restes à Réaliser
- 4 **Après que Mme le Maire a quitté la salle de réunion**, vote et arrête à l'unanimité, les résultats de **clôture** 2024 tels que résumés ci-dessus :

Excédent de fonctionnement : **169 676,03**

Excédent d'investissement : **11 105,87**

Ces résultats de clôture seront repris aux comptes réglementaires sur le BP 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 14 avril 2025.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 14 avril 2025

Le Maire
Kristina LEINEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du vendredi 11 avril 2025 à 20H15

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10
Date de convocation		
07 avril 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi onze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

Délégués présents : Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

Délégués absents excusés : Didier DEVIN, Bernard JACQUES

Numéro : 2025-011
Domaine d'intervention : Finances Locales/Fiscalité

A été nommé Secrétaire de séance : M. Hubert LEONARD
M. Didier DEVIN a donné Pouvoir à M. Michel SOUFFLET
M. Bernard JACQUES a donné Pouvoir à M. Damien GROLL

VOTE DES 3 TAXES 2025

Mme le Maire propose pour l'année 2025 de ne pas augmenter les taxes et de maintenir les taux suivants :

- | | | |
|---|---|----------------|
| 1. Taxe foncière (bâti) | : | 20,65 % |
| 2. Taxe foncière (non bâti) | : | 28,40% |
| 3. Taxe d'habitation (Résidences secondaires) | : | 12,73 % |

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette proposition **à l'unanimité**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 14 avril 2025.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 14 avril 2025

Le Maire
Kristina LEINEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du vendredi 11 avril 2025 à 19H30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10
Date de convocation		
07 avril 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi onze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

Délégués présents : Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

Délégués absents excusés : Didier DEVIN, Bernard JACQUES

Numéro : 2025-012
Domaine d'intervention : Finances Locales/Décisions budgétaires

A été nommé Secrétaire de séance : Hubert LEONARD
M. Didier DEVIN a donné Pouvoir à M. Michel SOUFFLET
M. Bernard JACQUES a donné Pouvoir à M. Damien GROLL

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 ABREGEE
2025**

Après exposé du **Budget Primitif M57 2025** par le Maire, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de le voter excédentaire comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	281 798,03	281 798,03
INVESTISSEMENT	98 003,00	166 169,90

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.
Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 14 avril 2025.
La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 14 avril 2025

Le Maire
Kristina LEINEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du vendredi 11 avril 2025 à 19H30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10
Date de convocation		
07 avril 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi onze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

Délégués présents : Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

Délégués absents excusés : Didier DEVIN, Bernard JACQUES

Numéro : 2025-013
Domaine d'intervention : Finances Locales/Décisions budgétaires

A été nommé Secrétaire de séance : Hubert LEONARD
M. Didier DEVIN a donné Pouvoir à M. Michel SOUFFLET
M. Bernard JACQUES a donné Pouvoir à M. Damien GROLL

**CLOTURE DU COMPTE OUVERT AUPRES
DE LA CAISSE DU CREDIT AGRICOLE DE
LORRAINE**

La commune de Bébing avait dû acheter 150 € de parts sociales auprès du Crédit Agricole de Lorraine pour pouvoir signer un contrat de prêt auprès de cet établissement bancaire. Depuis, chaque année le Crédit Agricole verse les intérêts de ses parts à la commune qui varient entre 1 et 3 €. Mme le Maire souhaiterait clôturer ce compte qui ne sert plus.

Suite à ces explications et après délibération, le Conseil Municipal donne son accord **à l'unanimité** pour demander le remboursement des parts sociales et ainsi clôturer le compte.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.
Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 14 avril 2025.
La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 14 avril 2025

Le Maire
Kristina LEINEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du vendredi 11 avril 2025 à 19H30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10
Date de convocation		
07 avril 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi onze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

Délégués présents : Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

Délégués absents excusés : Didier DEVIN, Bernard JACQUES

Numéro : 2025-014 A
Domaine d'intervention : Domaines et patrimoine/Acquisitions

A été nommé Secrétaire de séance : Hubert LEONARD
M. Didier DEVIN a donné Pouvoir à M. Michel SOUFFLET
M. Bernard JACQUES a donné Pouvoir à M. Damien GROLL

**ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE BIEN
SANS MAITRE
PARCELLE 0021 -SECTION 4**

VU les articles L1123-1 et L1123-2 du Code général de propriété de personnes publiques,
VU l'article 713 du code civil,

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Elle expose que le propriétaire de la parcelle située à Bébing, section 4, parcelle 0021 est décédé depuis plus de 30 ans et qu'aucun successeur ne s'est présenté.

Un acte décès de M. François FLOQUET, ancien propriétaire, décédé le 25 novembre 1929 à Bébing a été pris en compte,

Elle a par ailleurs obtenu des services cadastraux (SPF) l'assurance que le dernier propriétaire est bien M François FLOQUET, décédé le 25/11/1929, sans succession enregistrée.

Le bien sans maître revient de plein droit à la commune de Bébing, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil Municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 14 avril 2025.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 14 avril 2025

Le Maire
Kristina LEINEN

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BEBING' in Moselle. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above, surrounded by the text 'MAIRIE DE BEBING' and '(Moselle)'. A blue ink signature is written over the stamp, extending to the left.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du vendredi 11 avril 2025 à 19H30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	10
Date de convocation		
07 avril 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi onze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

Délégués présents : Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

Délégués absents excusés : Didier DEVIN, Bernard JACQUES

Numéro : 2025-015
Domaine d'intervention : Domaines de compétences par thèmes/Environnement

A été nommé Secrétaire de séance : Hubert LEONARD
M. Didier DEVIN a donné Pouvoir à M. Michel SOUFFLET
M. Bernard JACQUES a donné Pouvoir à M. Damien GROLL

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024
SUR LE SERVICE DE L'EAU DU SYNDICAT
DES EAUX DE LORQUIN-GONDREXANGE**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport adopté par les membres du Comité Syndical de Lorquin-Gondrexange lors de la réunion du 25 mars 2025, doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre et fait l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'en informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

Adopte à l'**unanimité**, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de Lorquin-Gondrexange. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 14 avril 2025.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 14 avril 2025

Le Maire
Kristina LEINEN

